Marché de l'art : les leaders gardent la main

<u>BILAN</u> Le rapport annuel du Conseil des ventes volontaires confirme l'inquiétant monopole exercé par une poignée de grandes maisons en France.

BÉATRICE DE ROCHEBOUËT



Vente aux enchères du révolver de Verlaine chez Christie's à Paris en 2016

Dans le cadre de sa mission d'observatoire économique du marché de l'art, le Conseil des ventes volontaires (CVV) - autorité de régulation des ventes de meubles aux enchères publiques - publie chaque début d'année son rapport annuel. Un petit livre plein de chiffres, de graphiques et de camemberts, censé livrer un maximum d'informations sur les tendances de ce secteur, une sorte de synthèse des résultats d'une enquête menée auprès de 403 opérateurs en France en 2016. Un nombre légèrement en baisse depuis 2012 malgré une augmentation de 4,7 % du nombre des salariés (2 622).

Bien que publié à 1 400 exemplaires, ce rapport est très utile pour anticiper l'avenir d'une profession, allant au-delà du monde des enchères, que la présidente de ce conseil, Catherine Chadelat, estime « en plein bouleversement, avec une mondialisation entraînant une concurrence de plus en plus féroce face à l'international ». Le montant total adjugé en France hors frais, tous secteurs confondus, atteint toutefois son plus haut niveau en 2016, soit 2,9 milliards. Il affiche une progression soutenue (+ 7,2 %) par rapport à 2015, hausse supérieure à la moyenne des dix dernières années évaluée autour de 3,1 %. Cette progression touche tous les domaines : + 10 % pour les « véhicules d'occasion et matériel industriel », + 5 % pour les chevaux et + 5 % pour « art et objets de collection ». Dans ce dernier, qui va des voitures de collection aux vins, en passant par la BD ou l'antiquité mais ne comprend pas les chevaux et les voitures d'occasion, l'art asiatique a fait une percée spectaculaire de + 22 %.

Mais que retenir de cette avalanche de données ? Si les chiffres ont le mérite d'être plus transparents pour une comparaison que ceux que donnent les maisons de ventes, faisant leur cuisine interne pour gonfler les montants (en incluant la TVA ou les frais de ventes!), encore faut-il les interpréter pour en tirer les bonnes conclusions... Celle qui s'impose, et on tire la sonnette d'alarme, est la confirmation, voire l'accélération de la concentration du marché observée depuis cinq ans. Les 20 opérateurs de ventes les plus importants ont réalisé un montant cumulé d'adjudications de 2 milliards d'euros, soit 70 % du montant total adjugé, contre 69 % en 2015. Le repli sur un nombre restreint de maisons (5 entités) s'observe aussi dans le secteur des « véhicules d'occasion et matériel industriel », d'ailleurs en hausse en 2016.

Dans le principal secteur « art et objets de collections », le rapport met l'accent sur le poids de plus en plus prépondérant des trois premiers opérateurs (39 % du total des ventes, soit 1 % de plus qu'en 2016). En clair, les trois

premières maisons de la place de Paris, Christie's, suivie de Sotheby's, puis d'Artcurial, se partagent le gâteau, avec des parts allant de 196 millions d'euros à 162 millions d'euros. Dans le reste du classement, on trouve Pierre Bergé et Associés avec 36 millions d'euros, Millon avec 30 millions et Piasa avec 26 millions, dans un mouchoir avec Aguttes et Tajan. Drouot (31 % du montant total adjugé hors frais en ventes aux enchères à Paris) « voit sa part de marché continuer à se rétracter », souligne avec diplomatie le rapport du CVV. Aucun représentant de l'enseigne parisienne n'était présent, mercredi 1er mars, au siège du Conseil pour rassurer sur cette baisse qui la grignote depuis plusieurs années...

Est-ce la mort lente des moyennes et petites études françaises ? « D'autant que celles-ci seront bientôt confrontées à la nouvelle loi Macron sur la profession juridique, fusionnant commissaire-priseur judiciaire et huissier de justice, a souligné au cours du débat Ghislaine Kapandji, présidente de la Chambre des commissaires-priseurs judiciaires de Paris. Cela risque de faire de gros dégâts chez les commissaires-priseurs qui ajoutaient aux ventes volontaires des ventes judiciaires pour survivre dans leur hôtel de province », a-t-elle ajouté. Comment résister face à la puissance des grandes maisons qui, elles-mêmes, dans un marché connaissant une nette contraction de l'offre avec une conjoncture plus difficile, accusent une chute de leur chiffre d'affaires (moins 16 % pour Christie's et une baisse annoncée pour Sotheby's qui sort son bilan le 27 février) ? Sur ce constat, Pierre Motte, vice-président de Sotheby's France et membre du CVV, n'a pas dit mot.

Dans le cadre de sa mission d'observatoire économique du marché de l'art, le Conseil des ventes volontaires (CVV) - autorité de régulation des ventes de meubles aux enchères publiques - publie chaque début d'année son rapport annuel. Un petit livre plein de chiffres, de graphiques et de camemberts, censé livrer un maximum d'informations sur les tendances de ce secteur, une sorte de synthèse des résultats d'une enquête menée auprès de 403 opérateurs en France en 2016. Un nombre légèrement en baisse depuis 2012 malgré une augmentation de 4,7 % du nombre des salariés (2 622). Bien que publié à 1 400 exemplaires, ce rapport est très utile pour anticiper l'avenir d'une profession, allant au-delà du monde des enchères, que la présidente de ce conseil, Catherine Chadelat, estime « en plein bouleversement, avec une mondialisation entraînant une concurrence de plus en plus féroce face à l'international ». Le montant total adjugé en France hors frais, tous secteurs confondus, atteint toutefois son plus haut niveau en 2016, soit 2,9 milliards. Il affiche une progression soutenue (+ 7,2 %) par rapport à 2015, hausse supérieure à la moyenne des dix dernières années évaluée autour de 3,1 %. Cette progression touche tous les domaines : + 10 % pour les « véhicules d'occasion et matériel industriel », + 5 % pour les chevaux et + 5 % pour « art et objets de collection ». Dans ce dernier, qui va des voitures de collection aux vins, en passant par la BD ou l'antiquité mais ne comprend pas les chevaux et les voitures d'occasion, l'art asiatique a fait une percée spectaculaire de + 22 %.

Mais que retenir de cette avalanche de données ? Si les chiffres ont le mérite d'être plus transparents pour une comparaison que ceux que donnent les maisons de ventes, faisant leur cuisine interne pour gonfler les montants (en incluant la TVA ou les frais de ventes!), encore faut-il les interpréter pour en tirer les bonnes conclusions... Celle qui s'impose, et on tire la sonnette d'alarme, est la confirmation, voire l'accélération de la concentration du marché observée depuis cinq ans. Les 20 opérateurs de ventes les plus importants ont réalisé un montant cumulé d'adjudications de 2 milliards d'euros, soit 70 % du montant total adjugé, contre 69 % en 2015. Le repli sur un nombre restreint de maisons (5 entités) s'observe aussi dans le secteur des « véhicules d'occasion et matériel industriel », d'ailleurs en hausse en 2016.

Dans le principal secteur « art et objets de collections », le rapport met l'accent sur le poids de plus en plus prépondérant des trois premiers opérateurs (39 % du total des ventes, soit 1 % de plus qu'en 2016). En clair, les trois premières maisons de la place de Paris, Christie's, suivie de Sotheby's, puis d'Artcurial, se partagent le gâteau, avec des parts allant de 196 millions d'euros à 162 millions d'euros. Dans le reste du classement, on trouve Pierre Bergé et Associés avec 36 millions d'euros, Millon avec 30 millions et Piasa avec 26 millions, dans un mouchoir avec Aguttes et Tajan. Drouot (31 % du montant total adjugé hors frais en ventes aux enchères à Paris) « voit sa part de marché continuer à se rétracter », souligne avec diplomatie le rapport du CVV. Aucun représentant de l'enseigne parisienne n'était présent, mercredi 1er mars, au siège du Conseil pour rassurer sur cette baisse qui la grignote depuis plusieurs années...

Est-ce la mort lente des moyennes et petites études françaises ? « D'autant que celles-ci seront bientôt confrontées à la nouvelle loi Macron sur la profession juridique, fusionnant commissaire-priseur judiciaire et huissier de justice, a souligné au cours du débat Ghislaine Kapandji, présidente de la Chambre des commissaires-priseurs judiciaires de Paris. Cela risque de faire de gros dégâts chez les commissaires-priseurs qui ajoutaient aux ventes volontaires des ventes judiciaires pour survivre dans leur hôtel de province », a-t-elle ajouté. Comment résister face à la puissance des grandes maisons qui, elles-mêmes, dans un marché connaissant une nette contraction de l'offre avec une conjoncture plus difficile, accusent une chute de leur chiffre d'affaires (moins 16 % pour Christie's et une baisse annoncée pour Sotheby's qui sort son bilan le 27 février) ? Sur ce constat, Pierre Motte, vice-président de Sotheby's France et membre du CVV, n'a pas dit mot.